



Délibération n° 2022-15

Conseil syndical

Séance du 14 juin 2022

Date de convocation : 03/06/2022
Nombre de délégués : 32
Nombre de présents : 19
Nombre de pouvoirs : 1

Pouvoirs :

Anne-Marie BAZEROLLE : Pouvoir à Denis MYOTTE

Le 14 juin 2022, le Conseil syndical s'est réuni à 18 heures, au siège, 40 avenue du Drapeau 2100 Dijon, sous la présidence de Jean-Patrick MASSON, sans conditions de quorum.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Anne PERRIN-LOUVRIER

Etaient présents

Pour les EPCI : Hugues ANTOINE (T) - Nicolas BOURNY (T) - Patricia GOURMAND (T) - Elisabeth JEANNIN (T) - Luc JOLIET (T) - Jean-Louis MAILLOT (T) - Christian MARCHISET (T) - Jean-Patrick MASSON (T) - Devis MYOTTE (T) - Massar N'DIAYE (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Jean-Pierre PERROT (T) - Pierre PRIBETICH (T) - Didier RELOT (T) - Jean-Luc SOLLER (T) - Céline TONOT (T) - Marc CHEVILLON (S) - Cyril GAUCHER (S)

Pour le collège des Communes : Patricia GOURMAND (T)

Etaient absents excusés

Kildine BATAILLE - Anne-Marie BAZEROLLE - Camille COL - Fabien CORDIER - Christophe DEQUESNE - Dominique DUGIED - Laurent FAIVRE - Benoît FRANET - Gérard HERMANN - Philippe LEMANCEAU - Bruno MALESSIEU - Géraldine MEUZARD - Jean-François MICHEL - Christophe POULLEAU - Laurent STREIBIG -

Objet - Approbation du compte de gestion - Année 2021

Le Président rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser et l'état de restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité de :

- Constater la conformité des résultats budgétaires qui apparaissent au Compte de Gestion avec ceux qui ressortent du Compte Administratif 2021,
- Déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié exact en ses résultats par la Direction régionale des Finances Publiques, certifié conforme à sa comptabilité administrative par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Dijon, le 14 juin 2022

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement

Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 021-200043867-20220614-202215-DE

EXECUTION BUDGETAIRE

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	208 685,95	483 210,00	691 895,95
Titres de recettes émis (b)	54 399,91	322 151,39	376 551,30
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	54 399,91	322 151,39	376 551,30
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	139 092,40	483 210,00	622 302,40
Mandats émis (f)	29 650,53	332 497,37	362 147,90
Annulations de mandats (g)		17,94	17,94
Dépenses nettes (h = f - g)	29 650,53	332 479,43	362 129,96
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	24 749,38		14 421,34
(h - d) Déficit		10 328,04	

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement			24 749,38	146 085,95	170 835,33
Fonctionnement			-10 328,04	135 956,28	125 628,24
TOTAL I			14 421,34	282 042,23	296 463,57
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III			14 421,34	282 042,23	296 463,57

le 01 01 2021, 4 syndicats SBO (99000)SBV (82800) SITIV (25700) et SITNA (36000)ont fusionné pour créer le SMTVO (02500)
. Par jugement du 22 06 2021, le TA de Dijon a annulé cette fusion. Les opérations de dé-fusion ont été conduites au
cours de l'année 2021 en collaboration avec les Présidents des 4 syndicats.

Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 021-200043867-20220614-202216-DE



Délibération n° 2022-16

Conseil syndical

Séance du 14 juin 2022

Date de convocation : 03/06/2022

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 19

Nombre de pouvoirs : 1

Pouvoirs :

Anne-Marie BAZEROLLE : Pouvoir à Denis MYOTTE

Le 14 juin 2022, le Conseil syndical s'est réuni à 18 heures, au siège, 40 avenue du Drapeau 2100 Dijon, sous la présidence de Jean-Patrick MASSON, sans conditions de quorum.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Anne PERRIN-LOUVRIER

Etaient présents

Pour les EPCI : Hugues ANTOINE (T) - Nicolas BOURNY (T) - Patricia GOURMAND (T) - Elisabeth JEANNIN (T) - Luc JOLIET (T) - Jean-Louis MAILLOT (T) - Christian MARCHISET (T) - Jean-Patrick MASSON (T) - Devis MYOTTE (T) - Massar N'DIAYE (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Jean-Pierre PERROT (T) - Pierre PRIBETICH (T) - Didier RELOT (T) - Jean-Luc SOLLER (T) - Céline TONOT (T) - Marc CHEVILLON (S) - Cyril GAUCHER (S)

Pour le collège des Communes : Patricia GOURMAND (T)

Etaient absents excusés

Kildine BATAILLE - Anne-Marie BAZEROLLE - Camille COL - Fabien CORDIER - Christophe DEQUESNE - Dominique DUGIED - Laurent FAIVRE - Benoît FRANET - Gérard HERMANN - Philippe LEMANCEAU - Bruno MALESSIEU - Géraldine MEUZARD - Jean-François MICHEL - Christophe POULLEAU - Laurent STREIBIG -

Objet - Approbation du compte administratif - Année 2021

Les résultats du Compte Administratif (opérations réelles et d'ordre) peuvent se résumer par le tableau suivant :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	
Recettes	54 399,91	322 151,39	377 551,30
Dépenses	29 650,53	332 479,43	362 129,96
Résultat de l'exercice 2021	24 749,38	-10 328,04	14 421,34
Résultat de clôture de l'exercice 2021	170 835,33	125 628,24	296 463,57

Le résultat de clôture se présente ainsi qu'il suit :

- un solde positif de 125 628,24 € en section de fonctionnement,
- un solde positif de 170 835,33 € en section d'investissement,
- résultat global 296 463,57 €

Monsieur Jean-Pierre PERROT prend la présidence de la séance et demande au conseil syndical de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2021.

- Ne participe pas au vote : Jean-Patrick MASSON -

Fait à Dijon, le 14 juin 2022

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement



Délibération n° 2022-17

Conseil syndical

Séance du 14 juin 2022

Date de convocation : 03/06/2022
Nombre de délégués : 32
Nombre de présents : 19
Nombre de pouvoirs : 1

Pouvoirs :

Anne-Marie BAZEROLLE : Pouvoir à Denis MYOTTE

Le 14 juin 2022, le Conseil syndical s'est réuni à 18 heures, au siège, 40 avenue du Drapeau 2100 Dijon, sous la présidence de Jean-Patrick MASSON, sans conditions de quorum.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Anne PERRIN-LOUVRIER

Etaient présents

Pour les EPCI : Hugues ANTOINE (T) - Nicolas BOURNY (T) - Patricia GOURMAND (T) - Elisabeth JEANNIN (T) - Luc JOLIET (T) - Jean-Louis MAILLOT (T) - Christian MARCHISET (T) - Jean-Patrick MASSON (T) - Devis MYOTTE (T) - Massar N'DIAYE (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Jean-Pierre PERROT (T) - Pierre PRIBETICH (T) - Didier RELOT (T) - Jean-Luc SOLLER (T) - Céline TONOT (T) - Marc CHEVILLON (S) - Cyril GAUCHER (S)

Pour le collège des Communes : Patricia GOURMAND (T)

Etaient absents excusés

Kildine BATAILLE - Anne-Marie BAZEROLLE - Camille COL - Fabien CORDIER - Christophe DEQUESNE - Dominique DUGIED - Laurent FAIVRE - Benoît FRANET - Gérard HERMANN - Philippe LEMANCEAU - Bruno MALESSIEU - Géraldine MEUZARD - Jean-François MICHEL - Christophe POULLEAU - Laurent STREIBIG -

Objet - Affectation des résultats 2021

Les comptabilités M14 imposent de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Les résultats cumulés (résultats de l'exercice 2021 + résultats des exercices antérieurs) doivent être affectés par le Conseil syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de reporter le résultat provenant du compte administratif 2021, augmenté du résultat reporté des exercices précédents au Budget supplémentaire 2022 de la manière suivante :

- 125 628,24 € au compte R002 en section de fonctionnement
- 170 835,33 € au compte R001 en section d'investissement

Fait à Dijon, le 14 juin 2022

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement



Délibération n° 2022-18

Conseil syndical

Séance du 14 juin 2022

Date de convocation : 03/06/2022
Nombre de délégués : 32
Nombre de présents : 19
Nombre de pouvoirs : 1

Pouvoirs :

Anne-Marie BAZEROLLE : Pouvoir à Denis MYOTTE

Le 14 juin 2022, le Conseil syndical s'est réuni à 18 heures, au siège, 40 avenue du Drapeau 2100 Dijon, sous la présidence de Jean-Patrick MASSON, sans conditions de quorum.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Anne PERRIN-LOUVRIER

Etaient présents

Pour les EPCI : Hugues ANTOINE (T) - Nicolas BOURNY (T) - Patricia GOURMAND (T) - Elisabeth JEANNIN (T) - Luc JOLIET (T) - Jean-Louis MAILLOT (T) - Christian MARCHISET (T) - Jean-Patrick MASSON (T) - Devis MYOTTE (T) - Massar N'DIAYE (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Jean-Pierre PERROT (T) - Pierre PRIBETICH (T) - Didier RELOT (T) - Jean-Luc SOLLER (T) - Céline TONOT (T) - Marc CHEVILLON (S) - Cyril GAUCHER (S)

Pour le collège des Communes : Patricia GOURMAND (T)

Etaient absents excusés

Kildine BATAILLE - Anne-Marie BAZEROLLE - Camille COL - Fabien CORDIER - Christophe DEQUESNE - Dominique DUGIED - Laurent FAIVRE - Benoît FRANET - Gérard HERMANN - Philippe LEMANCEAU - Bruno MALESSIEU - Géraldine MEUZARD - Jean-François MICHEL - Christophe POULLEAU - Laurent STREIBIG -

Objet - Budget supplémentaire - Année 2022

Le budget primitif pour l'exercice 2022 ayant été voté le 17 février 2022 sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2022.

Ce budget a pour objet de procéder à la reprise, dans le budget 2022, des résultats de l'exercice 2021.

Il permet également de procéder à des ajustements et inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, d'adopter le budget supplémentaire pour l'année 2022 tel que présenté en annexe.

Fait à Dijon, le 14 juin 2022

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement



Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 021-200043867-20220614-202218-DE

Budget supplémentaire - Année 2022

- Annexe -

Délibération n° 2022-18 du 14 juin 2022

Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 021-200043867-20220614-202218-DE

Dépenses de fonctionnement 2022				
Article	Libellé	CA 2021	BP 2022	BS 2022
Opérations réelles				
011	Charges à caractère général	65 714,82	362 050,00	219 000,00
60622	Carburant	592,07	700,00	
60628	Autres fournitures non stockées	289,74		
60632	Fournitures petit équipement	67,50	100,00	400,00
6064	Fournitures administratives	1 542,83	1 000,00	
60636	Vêtements de travail	4,90	200,00	300,00
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises	23 880,00	94 000,00	217 000,00
	Travaux Chamban - Travaux mise en défens Auxant		68 000,00	
	Travaux de restitution sédimentaire à Longvic	23 880,00	25 000,00	
	Acquisition de données Météo France		1 000,00	
	Travaux de restauration morpho - Chamban			205 000,00
	Assistance juridique			12 000,00
615231	Entretien - voiries	6 784,66	15 000,00	
61551	Entretien matériel roulant	66,46	200,00	
6156	Maintenance	3 965,53	4 000,00	
6161	Primes d'assurances	8 110,43	9 000,00	100,00
617	Etudes	17 768,40	245 300,00	0,00
	Etude Chamban AVP		9 800,00	
	Suivi piscicole longvic			
	Suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches		18 500,00	
	Etude - Evaluation SAGE		42 000,00	
	Etude de définition de projet - Chamban - Bligny		50 000,00	
	Etude de définition de projet - Echenon		60 000,00	
	Etude de définition de projet - Les Gaudrans - Neuilly		40 000,00	
	Inventaire écologique - Douix et Prâlon		25 000,00	
	Etude de définition de projet - Barrage de la Verrière - Velars			
6182	Documentation générale et technique	528,74	500,00	200,00
6188	Autres frais divers	39,41		
6232	Fêtes et cérémonies	60,00	200,00	
6256	Déplacements, missions	957,34	900,00	
6262	Frais de télécommunications	428,82	450,00	
6281	Concours divers (cotisations E-Bourgogne)	0,00	220,00	
63512	Autres impôts, taxes et vers. assimilés - taxe foncière	607,99	630,00	
63513	Autres impôts locaux	20,00	300,00	
6358	Autres impôts			1 000,00
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	203 547,03	232 960,00	
6332	Cotisations versées au FNAL	104,28	150,00	
6336	Cotisations au CDG et CNFPT	2 785,54	3 000,00	
6338	Autres impôts, taxes et vers. Sur rémunérations	312,86	310,00	
64111	Rémunération principale - titulaires	101 945,74	118 000,00	
64112	NBI et Supplément familial	1 312,80	1 400,00	
64118	Autres indemnités	46 256,42	50 000,00	
6451	Cotisations à l'URSAAF	15 783,85	20 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	33 005,44	38 000,00	
6456	Versement au FNC	1 628,00	1 700,00	
6458	Cotisations aux organismes sociaux	412,10	400,00	
Chap 65	Autres charges de gestion courante	30 667,67	61 500,00	10 000,00
6531	Indemnités élus	28 637,03	32 000,00	
6532	Frais de mission élus			
6533	Cotisations de retraite élus	2 029,35	2 500,00	
657358	Autres groupements de collectivité (InterCLE)	0,00	27 000,00	10 000,00
6574	Subventions			
65888	Autres	1,29		
Chap 66	Charges financières			
6711	Charges exceptionnelles			
Total des dépenses réelles		299 929,52	656 510,00	229 000,00
Opérations d'ordre				
Chap 023	Virement à la section d'investissement			
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entres sections	32 549,91	32 242,05	0,00
Chap 6811	Dotation aux amortissements des immobilisations	32 549,91		
Total des dépenses d'ordre		32 549,91	32 242,05	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		332 479,43	688 752,05	229 000,00

Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 021-200043867-20220614-202218-DE

Recettes de fonctionnement 2022				
Article	Libellé	CA 2021	BP 2022	BS 2022
Opérations réelles				
13	Atténuations sur charges	3 105,18	0,00	0,00
6419	Remboursement sur charges de personnel	2 622,59		
6479	Remboursement sur charges sociales	482,59		
73	Impôts et taxes			
73111	Taxes foncières			
74	Dotations et participations	303 001,48	672 707,32	103 371,76
7472	Participations Région	9 270,00	171 000,00	28 000,00
74748	Participations des membres - communes	470,88	1 460,00	
74758	Participations des membres - EPCI	231 239,71	300 247,32	
7478	Participations autres - Agence de l'eau	62 020,00	200 000,00	75 371,76
7588	Autres produits de gestion courante	0,89		
7788	Produits exceptionnels			
Total des recettes réelles		306 106,66	672 707,32	103 371,76
Opérations d'ordre				
042	Opérations d'ordre de transfert entres sections	16 044,73	16 044,73	0,00
777	Amortissement des subventions d'équipement	16 044,73		0,00
Total des recettes d'ordre		16 044,73	16 044,73	0,00
002	Excédent de fonctionnement			125 628,24
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		322 151,39	688 752,05	229 000,00

Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 021-200043867-20220614-202218-DE

Dépenses d'investissement 2022				
Article	Libellé	Restes à réaliser 2021	BP 2022	BS 2022
Opérations réelles				
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées			
Chap 20	Immobilisations incorporelles			
2031	Frais d'études			
Chap 21	Immobilisations corporelles	72 327,40	4 000,00	75 000,00
2 111	Echange parcellaire - Varanges	4 000,00		
2 122	Acquisition d'un véhicule	24 000,00		
2128	Projet Aménagement terrains			
2148	Construction sur sol d'autrui : travaux sur berges	43 492,40		74 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	835,00	4 000,00	1 000,00
Chap 23	Immobilisations en cours			
Chap 27	Autres immo financières			
Total des dépenses réelles		72 327,40	4 000,00	75 000,00
Opérations d'ordre				
040	Opérations d'ordre de transfert entres sections		16 044,73	0,00
13911	Amortissement des subventions AE			
13912	Amortissement subv Région			
Total des dépenses d'ordre			16 044,73	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		72 327,40	20 044,73	75 000,00
		92 372,13		

Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le



ID : 021-200043867-20220614-202218-DE

Recettes d'investissement 2022				
Article	Libellé	CA 2021	BP 2022	BS 2022
R001	Résultat d'investissement reporté			170 835,33
Opérations réelles				
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	14 018,00	15 300,00	
10222	FCTVA	14 018,00	15 300,00	
Chap 13	Subventions d'investissement	7 832,00	44 830,08	
1312	Région			
1328	Agence de l'eau	7 832,00	44 830,08	
Chap 16	Produit d'emprunts			
Total des recettes réelles		21 850,00	60 130,08	
Opérations d'ordre				
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opérations d'ordre de transfert entres sections	32 549,91	32 242,05	
Total des recettes d'ordre		32 549,91	32 242,05	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		54 399,91	92 372,13	170 835,33

Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 021-200043867-20220614-202219-DE



Délibération n° 2022-19

Conseil syndical

Séance du 14 juin 2022

Date de convocation : 03/06/2022
Nombre de délégués : 32
Nombre de présents : 19
Nombre de pouvoirs : 1

Pouvoirs :

Anne-Marie BAZEROLLE : Pouvoir à Denis MYOTTE

Le 14 juin 2022, le Conseil syndical s'est réuni à 18 heures, au siège, 40 avenue du Drapeau 2100 Dijon, sous la présidence de Jean-Patrick MASSON, sans conditions de quorum.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Anne PERRIN-LOUVRIER

Etaient présents

Pour les EPCI : Hugues ANTOINE (T) - Nicolas BOURNY (T) - Patricia GOURMAND (T) - Elisabeth JEANNIN (T) - Luc JOLIET (T) - Jean-Louis MAILLOT (T) - Christian MARCHISET (T) - Jean-Patrick MASSON (T) - Devis MYOTTE (T) - Massar N'DIAYE (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Jean-Pierre PERROT (T) - Pierre PRIBETICH (T) - Didier RELOT (T) - Jean-Luc SOLLER (T) - Céline TONOT (T) - Marc CHEVILLON (S) - Cyril GAUCHER (S)

Pour le collège des Communes : Patricia GOURMAND (T)

Etaient absents excusés

Kildine BATAILLE - Anne-Marie BAZEROLLE - Camille COL - Fabien CORDIER - Christophe DEQUESNE - Dominique DUGIED - Laurent FAIVRE - Benoît FRANET - Gérard HERMANN - Philippe LEMANCEAU - Bruno MALESSIEU - Géraldine MEUZARD - Jean-François MICHEL - Christophe POULLEAU - Laurent STREIBIG -

Objet - Travaux de restauration physique du Chamban à Bligny-sur-Ouche - Plan de financement

L'étude de « définition de PROJET et maîtrise d'œuvre » pour la restauration du Chamban à Bligny-sur-Ouche a été confiée à IRH en mars 2022 sur la base de leur avant-projet finalisé en janvier 2022.

Pour rappel, le projet a pour objectif l'amélioration morphologique du Chamban, et donc de la biodiversité aquatique associée aux habitats, par la mise en place de banquettes végétalisées, alternées sur une longueur d'environ 450m. Le principe de base de ce type de travaux est de réduire la largeur de la lame d'eau à l'étiage et de diversifier les habitats via l'alternance de faciès d'écoulements.

Grâce à l'accord de la commune de Bligny-sur-Ouche, propriétaire riveraine en rive gauche sur le site concerné, une portion située au droit d'un pré de fauche pourra en particulier faire l'objet d'un reprofilage de berge afin de créer une ripisylve plus large et de compenser la surface de section hydraulique perdue par les banquettes. Le projet comporte par ailleurs une protection de berge en enrochement, de la recharge sédimentaire, la création d'abris piscicoles et des plantations.

Ce projet conçu par le bureau d'étude IRH au stade avant-projet est estimé à 205 000 €TTC. Les inventaires printaniers effectués début mai et début juin ne révèlent pas d'enjeux pouvant être évités via le calendrier et les modalités de mise en œuvre des travaux.

Le projet définitif sera présenté en comité de pilotage le 17 juin 2022 et le dossier réglementaire devra être déposé fin juin pour une instruction réglementaire durant l'été 2022.

Sous réserve de nouveaux enjeux devant apparaître durant l'été et de l'instruction réglementaire, il est possible de programmer les travaux pour cet automne 2022. Il est donc nécessaire aujourd'hui d'inscrire les crédits nécessaires l'exécution des travaux.

Ces travaux sont finançables à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau et à hauteur de 30% par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- Approuver le plan de financement,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document concernant les autorisations administratives environnementales et la déclaration d'intérêt général ;
- Autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation publique nécessaire en vertu du Code de la commande publique, et à signer toutes les pièces relatives au marché de travaux, ainsi que les éventuels avenants.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Fait à Dijon, le 14 juin 2022

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement



Délibération n° 2022-20

Conseil syndical

Séance du 14 juin 2022

Date de convocation : 03/06/2022
Nombre de délégués : 32
Nombre de présents : 19
Nombre de pouvoirs : 1

Pouvoirs :

Anne-Marie BAZEROLLE : Pouvoir à Denis MYOTTE

Le 14 juin 2022, le Conseil syndical s'est réuni à 18 heures, au siège, 40 avenue du Drapeau 2100 Dijon, sous la présidence de Jean-Patrick MASSON, sans conditions de quorum.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Anne PERRIN-LOUVRIER

Etaient présents

Pour les EPCI : Hugues ANTOINE (T) - Nicolas BOURNY (T) - Patricia GOURMAND (T) - Elisabeth JEANNIN (T) - Luc JOLIET (T) - Jean-Louis MAILLOT (T) - Christian MARCHISET (T) - Jean-Patrick MASSON (T) - Devis MYOTTE (T) - Massar N'DIAYE (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Jean-Pierre PERROT (T) - Pierre PRIBETICH (T) - Didier RELOT (T) - Jean-Luc SOLLER (T) - Céline TONOT (T) - Marc CHEVILLON (S) - Cyril GAUCHER (S)

Pour le collège des Communes : Patricia GOURMAND (T)

Etaient absents excusés

Kildine BATAILLE - Anne-Marie BAZEROLLE - Camille COL - Fabien CORDIER - Christophe DEQUESNE - Dominique DUGIED - Laurent FAIVRE - Benoît FRANET - Gérard HERMANN - Philippe LEMANCEAU - Bruno MALESSIEU - Géraldine MEUZARD - Jean-François MICHEL - Christophe POULLEAU - Laurent STREIBIG -

Objet - Publicité des actes

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu l'article L2131-1 du CGCT,

Le Président informe le conseil syndical que :

La réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes des collectivités territoriales et leurs groupements par voie électronique.

Toutefois, les communes de moins de 3500 habitants et les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés peuvent choisir entre :

1° l'affichage ;

2° la publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;

3° et la publication sous forme électronique.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, d'opter pour la modalité de publicité suivante :

- **Publicité des actes du syndicat par publication sous forme électronique, sur le site internet du syndicat.**

Fait à Dijon, le 14 juin 2022

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement